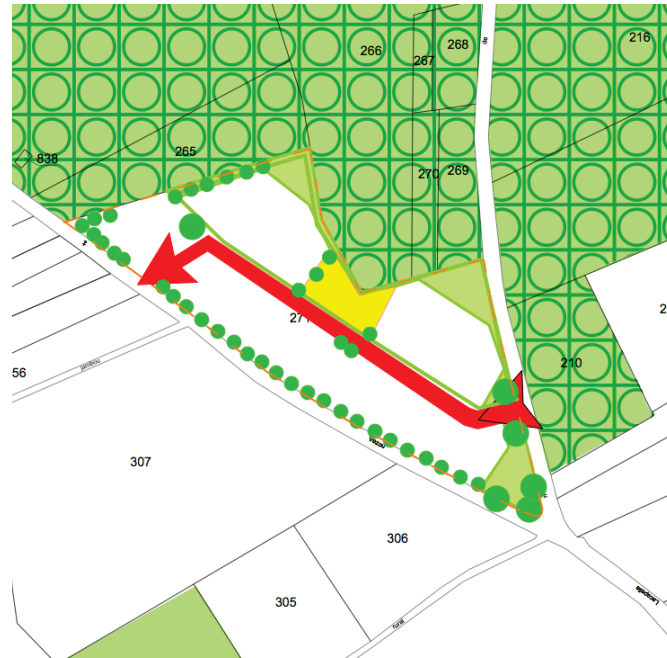




Réseaux



LE QUARTIER DES GRANDES CHATAIGNERAIES

L'orientation d'aménagement n°9 définit l'aménagement du quartier «aux grandes châtaigneraies».

Les principes d'aménagement pour l'OAP n°9 sont les suivants:

- La réalisation de ce quartier se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble.
- Le site est adossé à un bois classé en EBC. Le terrain est légèrement en pente vers le nord. Le principe sera de créer une voie dans la partie centrale du terrain pour desservir au mieux les lots de part et d'autre de celle-ci. Un chemin piétonnier sera créé pour permettre aux habitants de longer le bois. Au coeur du quartier une placette permettra de qualifier les usages.
- Cette voie est essentielle pour pouvoir desservir différents lots. De part et d'autre de la chaussée des trottoirs ou bien des bas côtés enherbés seront réalisés dont au moins un trottoir sera accessible aux handicapés, conformément à la loi. Un stationnement longitudinal accompagnera la rue, qui sera plantée. Elles pourra être à sens unique. Les arbres existants seront conservés dans la mesure du possible en fonction des contraintes du projet.

Légende

- Liaison structurante à cours ou long terme
- Liaison interne à un quartier
- Liaison piétonne
- Espace public (place, placette...)
- Espace public parc, terrain libre
- Point de vue
- Alignement d'arbres
- Haies
- Espaces Boisés Classés
- Ub
- AU
- AUL
- Emplacement réservé
- Simulation à titre d'exemple d'un projet de maisons dans une parcelle

- EDF
- Eaux
- Accès
- Assainissement
- Assainissement individuel

